

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 13 juillet 2018

CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

le 16 juillet 2018

Le Conseil des affaires étrangères, présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera à 9 heures par une discussion sur les **questions d'actualité**, qui permettra aux ministres de passer en revue les problèmes pressants à l'ordre du jour de la communauté internationale. Cette discussion portera notamment sur l'**accord sur le nucléaire iranien**, autrement dit **le plan d'action global commun**, faisant ainsi suite à la réunion de la commission conjointe du plan d'action global commun tenue le 6 juillet. La haute représentante et les ministres des affaires étrangères pourraient également évoquer le **sommet des Balkans occidentaux**, qui s'est déroulé le 10 juillet à Londres.

Le Conseil procèdera à un échange de vues sur le **Partenariat oriental** afin de préparer la réunion ministérielle dudit Partenariat, prévue le 15 octobre. Les ministres débattront de la mise en œuvre des 20 objectifs à atteindre pour 2020. Ce cadre vise à renforcer l'économie, la gouvernance, la connectivité et la société dans les six pays du Partenariat oriental: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine.

Le Conseil discutera de la **Libye**. La discussion sera axée sur le processus politique, y inclus en vue des élections à venir. Ce sera l'occasion de réaffirmer le soutien de l'UE au représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Ghassan Salamé. Les ministres pourraient également évoquer la situation économique du pays, en particulier en ce qui concerne le commerce de pétrole libyen.

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères auront une discussion sur la **Corée du Nord**, la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Cette discussion fait suite au sommet intercoréen du 27 avril et du sommet de Singapour entre le Président des Etats Unis Trump et le leader Nord Coréen le 12 juin, ainsi qu'à la dernière visite en RPDC du secrétaire d'Etat américain, M. Pompeo, les 5-7 juillet. Les ministres étudieront également les moyens de soutenir les pourparlers et les efforts intra-coréens entrepris en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la RPDC.

Le Conseil devrait adopter plusieurs décisions et conclusions sans débat, y compris en ce qui concerne son intention de ne pas exprimer d'objections à l'acte délégué de la Commission visant à ajouter les sanctions américaines prises à l'encontre de l'Iran à la liste des sanctions américaines relevant du champ d'application de la loi de blocage, ainsi que des conclusions du Conseil sur la Cour pénale internationale.

Possibilités de point presse:

+/- 8 h 45 Déclaration avant la session de la haute représentante, Federica Mogherini
+/- 15 h 15 Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)
[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"\(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Actualité

Les ministres des affaires étrangères passeront en revue les problèmes pressants à l'ordre du jour de la communauté internationale. La haute représentante et les ministres pourraient évoquer la réunion de la commission conjointe du plan d'action global commun qui a eu lieu le 6 juillet à Vienne. La haute représentante et les ministres des affaires étrangères pourraient également évoquer le sommet des Balkans occidentaux, qui s'est déroulé le 10 juillet à Londres. La haute représentante pourrait également évoquer la réunion ministérielle UE-CELAC (16 et 17 juillet) et le forum de partenariat sur la Somalie (Bruxelles, 17 juillet).

[Déclaration de la commission conjointe du plan d'action global commun, 6 juillet 2018](#)

[Sommet des Balkans occidentaux: Londres 2018](#)

Partenariat oriental

Les ministres des affaires étrangères discuteront du Partenariat oriental, afin de préparer la réunion ministérielle de ce dernier, prévue en octobre en marge du Conseil des affaires étrangères et dans la perspective du dixième anniversaire du Partenariat (en 2019). Les ministres débattront de la mise en œuvre des 20 objectifs à atteindre pour 2020. Ce cadre vise à renforcer l'économie, la gouvernance, la connectivité et la société dans les six pays du Partenariat oriental: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine.

Ces débats seront l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis depuis le Sommet du partenariat oriental, qui s'est tenu le 24 novembre 2017. Les dirigeants des pays membres de l'UE et du Partenariat oriental se sont mis d'accord sur une déclaration conjointe confirmant leur attachement au Partenariat oriental et la grande importance qu'ils y accordent. Ils ont pris acte des aspirations européennes et du choix de se tourner vers l'Europe exprimé par les partenaires ayant signé des accords d'association avec l'UE, à savoir la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine, tout en reconnaissant le droit de chacun des six pays partenaires de choisir le niveau d'ambition auquel ils aspirent dans leurs relations avec l'UE. Les dirigeants se sont également félicités des "20 objectifs à atteindre pour 2020".

En 2014, l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie ont signé des accords d'association avec l'UE, y compris sur l'établissement de zones de libre-échange approfondi et complet. Les zones de libre-échange approfondi et complet avec la Géorgie et avec la République de Moldavie sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et avec l'Ukraine le 1^{er} septembre 2017.

L'UE et l'Arménie ont, en marge du Sommet du Partenariat oriental du 24 novembre 2017, signé un accord de partenariat global et renforcé pour l'approfondissement de leurs relations bilatérales, qui est appliqué à titre provisoire depuis le 1^{er} juin 2018. Les négociations portant sur un nouvel accord global avec l'Azerbaïdjan sont en cours et, le 11 juillet, l'UE et l'Azerbaïdjan, ont marqué la fin des négociations des priorités du partenariat UE-Azerbaïdjan. La forme que prendra la future politique de l'UE à l'égard de la Biélorussie demeure conditionnée par la mise en œuvre par ce pays de mesures tangibles en faveur du respect de la démocratie et des droits de l'homme, mais le groupe de coordination UE-Biélorussie permet d'aborder les relations bilatérales de manière plus globale.

Le Partenariat oriental a été lancé en 2009. Il a pour but de favoriser une association politique avec l'UE et une intégration économique dans celle-ci, ainsi que le dialogue et la coopération, sur un plan multilatéral, entre les pays du Partenariat oriental. Il repose sur les valeurs communes que sont la démocratie et l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'adhésion aux principes de l'économie de marché.

[Partenariat oriental \(informations générales\)](#)

[Sommet du Partenariat oriental, 24 novembre 2017](#)

Libye

Le Conseil discutera de la Libye. La haute représentante devrait communiquer des informations sur ses contacts à haut niveau avec les autorités libyennes. La discussion sera axée sur le processus politique, y compris en vue des élections à venir. Ce sera l'occasion de réaffirmer le soutien de l'UE au représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Ghassan Salamé. Les ministres pourraient également évoquer la situation économique du pays, notamment en ce qui concerne les tentatives récentes de commercialiser du pétrole libyen en dehors des canaux officiels reconnus au niveau international. La discussion s'inscrit également dans le contexte du suivi des conclusions du Conseil européen sur les migrations.

L'UE soutient une transition politique et un règlement négocié qui soit acceptable pour tous les groupes légitimes dans le pays. La haute représentante de l'Union a assisté à la réunion organisée par le président Macron le 29 mai 2018, qui a mis en présence pour la première fois le Premier ministre Sarraj, l'ensemble des principaux acteurs libyens et les représentants de la communauté internationale, y compris le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Ghassan Salamé. Lors de cette réunion, les participants se sont engagés à soutenir un processus constitutionnel devant conduire à la tenue d'élections.

L'UE coordonne les efforts visant à parvenir à une solution politique dans le cadre du Quatuor sur la Libye. Le Quatuor a tenu sa dernière réunion le 30 avril 2018 au Caire, lors de laquelle il a examiné les progrès réalisés dans les efforts de médiation des Nations unies menés par Ghassan Salamé.

L'UE fournit une assistance bilatérale à la Libye dans les domaines de la gouvernance, de la santé, de la jeunesse et de la médiation, ainsi qu'en matière d'aide humanitaire. Elle coopère en outre avec la Libye sur les questions de migration et de protection des migrants. L'UE soutient en particulier l'action des agences de l'ONU, notamment l'OIM, pour ce qui est des retours volontaires depuis la Libye vers les pays d'origine. L'Union s'est également engagée à fournir un soutien ciblé à la Libye par l'intermédiaire des missions et opérations de sa politique de sécurité et de défense commune (PSDC), l'EUBAM Libya et l'EUNAVFOR MED opération Sophia.

Le Conseil a débattu de la Libye pour la dernière fois lors de sa session de janvier 2018, avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Ghassan Salamé, par vidéoconférence. Celui-ci a donné un aperçu de l'état d'avancement du processus politique, y compris des progrès accomplis en vue de l'adoption d'une nouvelle Constitution et des prochaines élections. Les ministres des affaires étrangères ont indiqué qu'ils soutenaient pleinement les efforts qu'il déploie pour parvenir à l'unité et à la réconciliation dans le pays.

[Déclaration de la porte-parole sur le commerce de pétrole libyen, 28 juin 2018](#)

[Discours sur la Libye prononcé par la haute représentante Federica Mogherini lors de la session plénière du Parlement européen, 29 mai 2018](#)

[Relations UE-Libye \(fiche d'information\)](#)

Corée du Nord

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères auront une discussion sur la Corée du Nord, la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Cette discussion fait suite au sommet intercoréen du 27 avril et du sommet de Singapour entre le Président des Etats Unis Trump et le leader Nord Coréen le 12 juin, ainsi qu'à la dernière visite en RPDC du secrétaire d'Etat américain, M. Pompeo, les 5-7 juillet. Les ministres étudieront également les moyens de soutenir les pourparlers et les efforts intra-coréens entrepris en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la RPDC.

Les ministres des affaires étrangères ont discuté de la péninsule coréenne pour la dernière fois en mars 2018, au cours d'un déjeuner informel avec la ministre sud-coréenne des affaires étrangères, M^{me} Kang Kyung-wha. Ils ont salué les efforts déployés par la Corée du Sud pour apaiser les tensions sur la péninsule et renforcer les relations entre les deux Corées.

L'UE soutient pleinement l'objectif de dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et elle est attachée à la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité par tous les États membres des Nations unies, qui visent à atteindre cet objectif.

L'UE continue de suivre sa politique d'"engagement critique" vis-à-vis de la RPDC, comme décrit dans les conclusions du Conseil du 17 Juillet 2017. Elle combine une forte pression à travers les sanctions et le maintien de voies de communication ouvertes. Le régime de sanctions de l'UE sur la RPDC inclut à la fois la transposition des sanctions des Nations Unies et des sanctions autonomes, additionnelles et complémentaires afin d'amener à un changement dans la politique de régime et l'amener à se conformer à ses obligations internationales. L'UE reste prête à faciliter et soutenir des étapes visant à assurer une paix durable, la sécurité et la prospérité sur une péninsule coréenne sans armes nucléaires.

[Déclaration de la haute représentante Federica Mogherini sur les résultats du sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, 12 juin 2018](#)

[Conclusions du Conseil sur la République populaire démocratique de Corée \(RPDC\) du 17 juillet 2017](#)

[L'UE et la RPDC \(Fiche d'information du SEAE\)](#)

[Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de la Corée du Nord \(informations générales\)](#)

Autres points

Le Conseil devrait adopter plusieurs décisions et conclusions sans débat, notamment son intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué de la Commission visant à ajouter les sanctions américaines contre l'Iran à la liste des sanctions adoptées par les États-Unis qui relèvent du champ d'application de la loi de blocage, des conclusions du Conseil sur la Cour pénale internationale et le rapport annuel sur la politique étrangère et de sécurité commune.

Loi de blocage

Le Conseil devrait indiquer son intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un "règlement délégué de la Commission modifiant l'annexe du règlement (CE) n° 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant."

À la suite de la demande formulée par les dirigeants européens le 16 mai dernier, la Commission européenne a lancé, le 6 juin 2018, un processus formel d'activation de la loi de blocage, par une mise à jour de la liste des sanctions américaines contre l'Iran qui relèvent de son champ d'application. Cette législation ouvre le droit aux entreprises d'être indemnisées de tout dommage découlant de ces sanctions par la personne qui a causé le dommage, annule les effets dans l'Union européenne de toute décision de justice étrangère fondée sur ces sanctions et requiert aux entreprises européennes de ne pas se conformer aux effets extraterritoriaux des sanctions américaines, à moins d'y être explicitement autorisé par la Commission. L'objectif est que cette mesure entre en vigueur le 7 août 2018, date à laquelle la première série de sanctions américaines prendra effet.

En indiquant son intention de ne pas exprimer d'objections, le Conseil permet une adoption plus rapide du règlement délégué de la Commission. Le Parlement européen doit également soit se prononcer avant l'expiration d'un délai fixé au 6 août 2018, soit laisser passer ce délai sans émettre d'objections pour que l'acte délégué entre en vigueur et produise ses effets de droit.

[La Commission européenne agit pour protéger les intérêts des entreprises européennes qui investissent en Iran, dans le cadre du maintien de l'engagement de l'UE envers le plan d'action global commun \(18 mai 2018\)](#)

Conclusions du Conseil sur la Cour pénale internationale

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la Cour pénale internationale (CPI) à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome (17 juillet). Il devrait insister sur la contribution précieuse de la CPI à la lutte contre l'impunité. À l'heure où l'ordre international fondé sur des règles est soumis à une pression accrue, le Conseil devrait affirmer qu'il importe plus que jamais de renforcer son système de justice pénale.

Le Conseil devrait rappeler que l'UE soutient résolument la Cour depuis sa création et qu'elle a recouru aux instruments dont elle dispose pour contribuer à accroître l'appui dont bénéficie celle-ci. Il devrait indiquer que la CPI, qui est la première et la seule cour pénale internationale permanente chargée d'enquêter sur les crimes les plus graves et d'en poursuivre les auteurs, montre par son action que la communauté internationale est résolue à mettre fin à l'impunité des crimes les plus atroces et à encourager une culture de la responsabilité.

[Déclaration de la haute représentante, Mme Federica Mogherini, au nom de l'UE, à l'occasion de la Journée de la justice pénale internationale, le 17 juillet 2017](#)

Réunion ministérielle UE-CELAC

Les ministres des affaires étrangères de l'UE et de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) se réuniront les 16 et 17 juillet à Bruxelles. La réunion a pour thème "Créer des liens et renforcer notre partenariat pour relever les défis mondiaux".

Elle sera coprésidée par Mme Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et M. Carlos Castaneda, ministre des affaires étrangères par intérim du El Salvador et président pro tempore de la CELAC.

Lors de la première journée, les ministres axeront leurs travaux sur la consolidation du multilatéralisme et le renforcement de la coopération dans les enceintes mondiales. Leurs travaux pourraient porter plus précisément sur l'ordre mondial fondé sur des règles, l'accord de Paris sur le climat, le réexamen de la politique antidrogue au niveau mondial en 2019 et le pacte mondial pour les migrations.

Les ministres discuteront également des défis communs et des moyens de mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agira notamment d'examiner les nouvelles formes de coopération internationale ou l'émergence de nouveaux domaines de coopération tels que le développement numérique ou le développement urbain.

Durant la deuxième journée, les ministres examineront comment continuer à coopérer pour parvenir à des économies inclusives et durables ainsi qu'à des échanges, des investissements et une productivité inclusifs et durables. Ils pourraient aborder les négociations en cours, les environnements d'investissement ou la responsabilité sociale des entreprises.

À la fin de la réunion, les ministres de l'UE et de la CELAC devraient adopter une déclaration.

L'UE et la CELAC (la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) représentent 61 pays, soit environ un tiers des membres des Nations unies, et plus d'un milliard de personnes, soit 15% de la population mondiale. Cela signifie que le partenariat UE-CELAC a une incidence sur la vie d'un grand nombre de personnes et est susceptible de façonner l'ordre mondial fondé sur des règles. Les pays de l'Union européenne tout comme ceux d'Amérique latine et des Caraïbes soutiennent le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont également été les principaux moteurs de l'accord de Paris sur le climat.

En marge de la réunion, les ministres de l'UE et de l'Alliance du Pacifique se réuniront pour un petit-déjeuner de travail le mardi 17 juillet. Ils discuteront des moyens d'approfondir les relations mutuelles. Les ministres de l'UE et des pays des Caraïbes se réuniront pour un déjeuner de travail le mardi 17 juillet. Ils discuteront de l'avenir de leurs relations après l'expiration de l'accord de Cotonou en 2020. L'accord de Cotonou définit actuellement les relations de l'UE avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

[Relations entre l'UE et la CELAC \(site web du SEAE\)](#)

[Sommet UE-CELAC, Bruxelles, 10 et 11 juin 2015](#)

[Penser ensemble notre avenir - Partenariat stratégique UE-CELAC](#)